

Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien

Rapport Développement Durable

2017

Dans le cadre du décret
d'application de la loi n°2010-
788 du 12 juillet 2010 portant
engagement national pour
l'environnement





Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien

Rapport développement durable 2017



Pourquoi un rapport sur le développement durable ? 4

Préambule 5

Un Territoire à énergie positive 6

La démarche climat 8

Vers un « Territoire à énergie positive » à l'horizon 2050 10

Un environnement de qualité pour tous 13

Un territoire solidaire 15

Un développement responsable 22

Vers plus de pratiques éco-responsables 29

Conclusion 31

SOMMAIRE





En 2017, la COR a renforcé l'aspect opérationnel de ses actions liées au développement durable.

Nous avons notamment étoffé nos dispositifs d'accompagnement au développement des énergies renouvelables : Contrat d'Objectif Territorial, projets photovoltaïques, nouvelle convention TEPOS 2017-2020, rénovation de l'Habitat, projet d'unité de méthanisation... L'ensemble de ces dispositifs contribue à notre ambition de Territoire à Energie Positive et structure notre démarche Projet de Territoire. Nous poursuivons ainsi notre réflexion pour apporter aux habitants de la COR des outils pratiques et un accompagnement performant. Cette réflexion répond à un double enjeu : améliorer constamment le cadre de vie et valoriser les ressources locales.

Au fil de ces pages, vous retrouverez la compilation des actions de notre collectivité visant à favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement mais aussi génératrices d'activités sur le territoire.

En effet, le développement durable est considéré selon de nombreux aspects à la COR : développement économique local, mobilité innovante, gestion des déchets, culture, solidarité... Chacune de

ces actions est pensée en fonction de notre principal objectif : faire de la COR un territoire innovant, engagé dans la transition énergétique et au service du développement local.

Je vous souhaite une bonne lecture



Michel Mercier

Ancien Ministre,

Président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest

Rhodanien

« L'ambition TEPos 2050 portée par le territoire depuis 2013, s'étoffe en 2017 du PCAET (plan climat air énergie territorial).

La plateforme de rénovation énergétique a atteint un « rythme de croisière » et finance de nombreux chantiers de rénovations de l'habitat privé. Dans le cadre des actions financées par le fond TEPCv, la COR aide aussi les communes à rénover leur patrimoine bâti.

Dans le même temps, la démarche Cit'ergie est enclenchée pour améliorer la transversalité du développement durable au sein des services de la COR.

En s'appuyant sur ces dispositifs, la COR a engagé une réflexion sur son avenir qui débouchera en 2018 sur un projet de territoire.

Ce projet de territoire intégrera toutes les compétences de la COR avec l'objectif de les exercer sous l'angle du développement durable, notamment dans le domaine économique en imaginant ce développement dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

La volonté de développer des énergies renouvelables fera partie intégrante de ce projet de territoire et des progrès significatifs ont été constatés en 2017 dans ce domaine.

Le projet éolien porté par EDF EN et soutenu par la COR s'est accéléré en 2017.

Les avis des institutions concernées sont tous positifs et l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 septembre au 10 octobre s'est conclue par un avis positif du commissaire enquêteur. Il semble raisonnable de penser que le permis de construire soit accordé au cours de l'année 2018.

La COR a poursuivi, avec un groupe d'agriculteurs, le projet de développement d'une unité de méthanisation territoriale. L'objectif

de ce projet est de valoriser des intrants uniquement issus du territoire et de produire du gaz qui sera injecté dans le réseau. Après les phases d'opportunité et de faisabilité, l'année 2018 verra le projet entrer en phase de réalisation.

Des avancées importantes se sont également concrétisées dans le domaine du photovoltaïque en 2017. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée et s'est mise au travail suivant deux axes : d'une part le développement de projets d'installation de production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine bâti des communes ainsi que de parcs au sol et d'autre part, la concertation et l'animation de groupes de citoyens intéressés par de l'investissement (en termes de temps, de compétences et de finances) dans le domaine du photovoltaïque.

On note également, en 2017, le démarrage du Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé avec l'ADEME qui va permettre de financer des projets de production « thermique » (chaufferies et réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique).

Si l'on ajoute les actions innovantes en faveur de la mobilité et dans le domaine de la collecte des déchets, l'année 2017 constitue un véritable tremplin dans l'ambition TEPos et nous confirme la volonté de la COR d'être résolument tournée vers un avenir durable. »



Jean-Pierre GOUDARD

Vice-Président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien au Développement Durable et Programmes Européens



Pourquoi un rapport sur le développement durable ?

6

Pour la quatrième année, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien établit un rapport sur son action dans le domaine du développement durable. Les collectivités publiques de plus de 50 000 habitants ont en effet cette obligation depuis 2011. Au-delà de l'obligation légale, la COR souhaite profiter de l'élaboration de ce rapport pour poursuivre sa réflexion et informer sur sa politique de développement durable.



A QUI S'ADRESSE CE RAPPORT ?

> **Ce rapport s'adresse aux élus communautaires et aux agents.**

Il présente un panorama des interventions de la COR, du point de vue du développement durable. Il constitue un outil pour mesurer, suivre et, si nécessaire, orienter les politiques publiques qui visent à l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale de notre territoire. Le rapport développement durable est une base de dialogue pour construire des échanges entre tous les acteurs locaux.

> Enfin il peut, plus largement, être un outil d'information et de sensibilisation pour les citoyens, les entreprises, les associations et tous les acteurs qui vivent et travaillent sur le territoire.



Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport permet de mettre en lumière les différentes politiques, programmes et actions entreprises au regard des finalités du développement durable sur le territoire :

- > La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
- > La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.
- > La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- > L'épanouissement de tous les êtres humains.
- > Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport doit résumer également les actions conduites par la collectivité au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.





En 2017, la COR a lancé ou poursuivi plusieurs réflexions de fond sur le développement durable. En premier lieu, en réalisant son Bilan Carbone Patrimoine et Services, la COR a pu interroger ses pratiques internes et revoir son projet d'administration. Cette réflexion a aussi permis de mesurer l'impact carbone des compétences exercées par la COR (assainissement, gestion des déchets, équipements nautiques...) et de rechercher des moyens de le réduire. Autant de thèmes à reprendre dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration, pour un dépôt courant 2018. Mais ces réflexions ne sont pas déconnectées d'une approche plus prospective et exploratoire sur les enjeux et les outils d'aménagement d'un territoire en transition énergétique. Ainsi, l'année 2017 a permis d'engager une forte dynamique autour de l'écriture d'un projet de territoire avec les élus locaux et le Conseil de Développement. Soutenue par l'ADEME via une nouvelle convention TEPos, la COR va poursuivre ces travaux en 2018 pour s'intéresser plus précisément aux éléments de programme d'aménagement du territoire et aux outils de planification les plus adaptés pour les porter.

Une multitude d'évènements ont marqué l'année 2017 et l'engagement de la COR pour le développement durable :

- > La signature de la convention du programme Leader.
- > Les premières rencontres et les premiers travaux du Conseil de Développement.
- > La conduite de la démarche « projet de territoire ».
- > Le lancement de la concertation du Plan Climat Air Energie Territorial.
- > La signature d'une nouvelle convention TEPos 2017-2020 avec l'ADEME.
- > La signature de conventions de partenariats avec Enedis et GRDF pour l'accès aux données de consommation énergétique du territoire.
- > La signature d'un protocole d'accord avec EDF EN et le fonds Régional OSER pour la prise de capital dans le projet éolien de Valsonne.
- > La réalisation d'une première opération de crowdfunding autour du projet éolien porté par EDF EN.
- > La poursuite du développement du projet de méthanisation territoriale.
- > Le lancement d'une opération de développement du photovoltaïque autour de trois axes : la co-construction d'une stratégie de développement à 2050 ; la réalisation de plusieurs installations photovoltaïques sur le patrimoine public ; la mobilisation citoyenne pour impulser et soutenir la création d'une société publique locale d'investissement citoyen autour du photovoltaïque.
- > Inauguration du système de covoiturage de proximité, Covoit'ici Ouest Rhodanien, et du service d'auto-partage entre particuliers.
- > La mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial de Développement des énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME.



La COR a su mobiliser plusieurs millions d'euros en 2017 pour faciliter la mise en œuvre de ses actions en matière de développement économique durable.



LE PROGRAMME LEADER DU BEAUJOLAIS VERT

L'ambition de la COR sur le développement durable s'intègre notamment dans le programme Leader du Beaujolais Vert, dont elle est devenue la structure porteuse en 2016. L'objectif local de ce programme européen est de poursuivre et soutenir les actions liées à l'éco-territoire, de changer de pratiques dans les activités productives afin d'anticiper les changements et ainsi asseoir un développement économique durable.

Le programme s'appuie sur quatre axes de développement et comprend dix fiches actions :

1. Asseoir un développement économique ancré au Beaujolais Vert.
2. Amplifier l'ambition énergétique – climat du Beaujolais Vert.
3. Mieux intégrer la gestion des ressources naturelles dans le développement du Beaujolais Vert.
4. Faire du Beaujolais Vert un territoire pro-actif en matière de développement territorial partagé.

Ce programme de développement repose sur une véritable gouvernance partagée publique-privée, incarnée par son Comité de programmation réunissant élus du territoire et représentants des différentes filières économiques et du monde associatif local. Se réunissant environ cinq fois dans l'année, il est chargé de sélectionner les différents dossiers susceptibles de bénéficier du programme tout en alimentant une réflexion globale sur la stratégie territoriale menée.

Après une période de mise en œuvre technique, l'année 2017 a été marquée par le lancement opérationnel de ce nouveau programme Leader. Le Comité de programmation s'est réuni à trois reprises afin de **sélectionner 21 nouveaux dossiers** différents et de **programmer 14 dossiers** déjà pré-sélectionnés antérieurement. Ce sont au total **415.209 €** de subventions européennes qui ont été orientés sur l'accompagnement de 35 projets locaux depuis le lancement du programme, soit **28,5 % de l'enveloppe** dont dispose le territoire.

Après cette première année opérationnelle, on constate qu'une majorité importante de projets s'oriente vers le **développement économique des filières bois et agricole** ancrées sur le territoire (45,8% des montants présélectionnés). Ces projets et leurs objectifs sont bien en concordance avec les objectifs de développement durable de la COR : concilier son développement économique avec le maintien et la préservation de ses ressources naturelles.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement est une instance consultative de participation citoyenne.

Il est composé de 48 représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Ses travaux sont dirigés par Danielle Chuzeville, actuelle Déléguée au Conseil de Développement.

Les missions :

- > Contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire.
- > Émettre un avis sur les documents de prospective et de planification.
- > Contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.
- > Il peut également se saisir de sa propre initiative ou être saisi par les élus de la COR de toute question intéressant le territoire.

Il s'est réuni pour la première fois le 17 février 2017, au cours d'une première plénière où le fonctionnement et l'organisation du Conseil ont été présentés aux différents membres présents.

Les travaux du Conseil pour l'année 2017 se sont ensuite concentrés sur la participation active de ses membres à la démarche Projet de territoire initiée par la COR (voir partie suivante). En partenariat avec les élus, les représentants de la société civile ont ainsi apporté leurs contributions au cours des différentes séquences d'ateliers, visites et débats organisés. Une plénière finale a permis de conclure cette première année et ce travail collectif.



LE PROJET DE TERRITOIRE

Dès le mois de mai 2017, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien s'est engagée dans une démarche de mise en mouvement de ses élus et forces vives, autour des questions d'aménagement du territoire et de la transition énergétique.

Cette démarche répond à un calendrier et à un contexte tout à fait particulier. Territoire à Energie Positive (TEPOS) depuis 2013 et lauréate en 2015 de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, la COR a en effet souhaité en 2017 affirmer ses spécificités en se prononçant en faveur de l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) à son échelle. Alors que la COR était engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), les deux démarches ont été conduites en complémentarité avec des temps communs de concertation.

Des objectifs multiples :

- > Créer et animer une dynamique de mise en mouvement des acteurs du territoire.
- > Partager une vision des enjeux et une ambition pour le territoire.
- > Mettre en perspective de manière coordonnée les démarches en cours (projet de territoire, PCAET).
- > Préparer la perspective d'élaboration d'un document d'urbanisme (SCOT ou PLUI) à l'échelle de la communauté d'agglomération en apportant des éléments de cadrage préalables aux approfondissements ultérieurs nécessaires.

Déroulement de la démarche :

La démarche a permis d'impliquer les élus locaux, le conseil de développement et les partenaires institutionnels de la COR. Elle s'est déroulée de mai à octobre et a permis une phase de diagnostic partagé des enjeux (visite du territoire et ateliers du 12 et 13 juin), un travail sur la stratégie (7 juillet) et un séminaire PCAET (5 octobre) pour assurer le lien entre le projet de territoire et le PCAET.

Les résultats et les suites

À partir des enjeux et des axes stratégiques que cette démarche a permis de faire émerger, les acteurs locaux ont souhaité aller plus loin pour écrire de véritables éléments de programmes engageant concrètement la transition énergétique et lever aujourd'hui les freins et obstacles qui pourraient obérer les ambitions TEPOS à l'horizon 2050.

C'est la raison pour laquelle la nouvelle convention TEPOS avec l'ADEME est entièrement axée sur cette recherche d'outils de programmation et d'aménagement assurant à la fois le fond (projet et stratégie) et les moyens (schémas, documents de planification, gouvernance) qui permettront de porter sur le long terme les ambitions TEPOS.

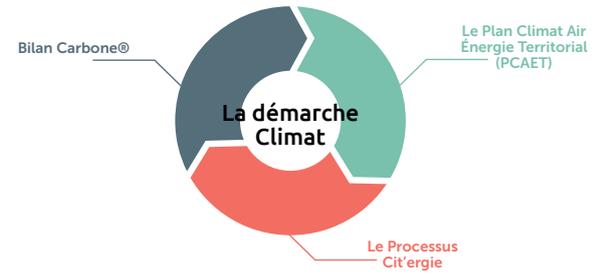




LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La mise en place d'un PCAET à l'échelle de la COR est une obligation réglementaire depuis qu'elle a passé le seuil des 50.000 habitants.

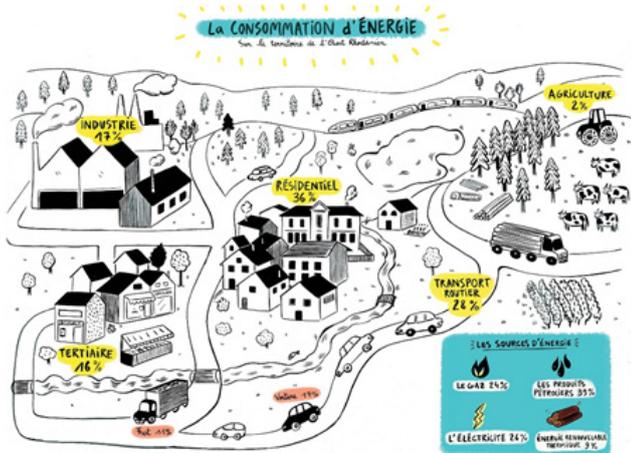
Le PCAET est donc un projet territorial et transversal qui définit les actions à engager afin de faire face au défi du changement climatique.



L'élaboration du PCAET a été lancée en mai 2017 pour une période de 18 mois.

Les premiers résultats (profil climat et enjeux) ont été présentés lors d'un séminaire PCAET programmé au cœur de la démarche « projet de territoire », le 5 octobre 2017. Des ateliers de travail ont permis d'identifier des pistes d'actions. Suite à ce séminaire et sur la base de ses conclusions, une période de concertation du grand public a suivi via le site internet de la COR jusqu'à la fin de l'année 2017.

Les travaux se poursuivent avec pour objectif d'acter le PCAET et de le transmettre à l'autorité environnementale en juin 2018.



L'évaluation environnementale stratégique est désormais un élément constitutif d'un PCAET. La COR a donc lancé en fin d'année 2017 une consultation pour obtenir le soutien d'un consultant environnementaliste spécialisé. L'objectif de cette évaluation est d'élaborer la stratégie et le plan d'action du PCAET au regard des enjeux et de la sensibilité environnementale du territoire mais aussi de proposer des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts de la stratégie et des actions du PCAET.



BILAN CARBONE® « PATRIMOINE ET COMPÉTENCES »

Les gaz à effet de serre émis par l'homme (consommations d'énergie, déplacements, déchets, construction de bâtiments...) sont l'un des facteurs à l'origine du changement climatique.

Le Bilan carbone consiste à calculer les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et aux services rendus par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Le diagnostic et le plan d'action du Bilan Carbone ont été réalisés de mai à novembre 2017 sur la base des données de 2015.

Le Bilan Carbone de la COR est téléchargeable sur le site de l'ADEME :

www.bilans-ges.ademe.fr

Ce bilan carbone a été présenté en Comité Exécutif le 9 novembre 2017. À partir de l'analyse des principaux postes émetteurs de carbone (les déchets, les déplacements et l'énergie), les élus ont ainsi décidé d'un plan d'action qui permettra de réduire les émissions de carbone de 5,6 à 6,8% sur la période 2016-2018, selon la rénovation ou non du centre nautique Aquaval.





LE PROCESSUS CIT'ERGIE

Le label Cit'ergie® est l'appellation française du label european energy award® qui récompense les collectivités européennes engagées dans un processus de management de la qualité, appliqué à la mise en œuvre de leur politique de l'énergie au niveau de leur territoire.

Le label Cit'ergie® est porté en France par l'ADEME.

Cette méthodologie, recommandée pour engager un Plan Climat, permet aux collectivités, après un diagnostic de leur situation, de structurer leur démarche de transition énergétique (maîtrise de l'énergie et production répartie d'énergie), de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets.



Répondant pleinement aux enjeux de la transition énergétique, ce label européen récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergie climat de la collectivité et les actions qui en découlent. **Il concerne 6 domaines de compétence de la COR :**

- Développement territorial : PLU, éco-quartiers, Plan climat...
- Patrimoine de la collectivité : bâtiments, éclairage public, gestion énergie, eau...
- Approvisionnement énergie, eau-assainissement : chauffage urbain, eau...
- Mobilité : stationnement, transports publics, voies cyclables...
- Organisation interne : personnel, coût global, formation, marchés publics...
- Communication – coopération : concertation, partenariats, soutien aux initiatives...



Cette évaluation se solde par une labellisation européenne permettant d'apprécier l'efficacité des actions engagées par la COR au cours de cette démarche et permet à la COR de s'améliorer de manière continue.

La complémentarité de ces trois phases, mais aussi l'association des acteurs du territoire à l'élaboration du PCAET (citoyens, acteurs économiques dont entreprises et agriculteurs, bailleurs sociaux, acteurs énergétiques, etc.) participeront au succès de ce projet.

La COR a conduit cette démarche en même temps que la réalisation du bilan carbone. Les résultats ont été présentés aux élus en Comité Exécutif en novembre 2017. Bien qu'ils aient été encourageants avec une possibilité de dépôt de la candidature dès 2017, les élus ont préféré attendre d'avoir les premiers résultats des actions du bilan carbone et du PCAET pour avoir une note plus confortable et ainsi déposer la candidature de la COR en juin 2018.

LA CONVENTION TEPOS

Dans le cadre de la nouvelle convention TEPOS notifiée le 31 octobre 2007, la COR souhaite poursuivre la dynamique de convergence entre ses démarches « projet de territoire », PCAET et ambition TEPOS avec le concours financier de l'ADEME.

La convention permettra de soutenir des études liées à la transition énergétique et à la stratégie globale de mobilité. Il s'agirait d'inscrire les ambitions du territoire dans un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, dans le cadre d'un document de planification tel qu'un SCOT à l'échelle de la COR ou potentiellement d'un PLUI en fonction des changements ou modification des règles d'urbanisme en préparation au sein du Ministère de la Cohésion territoriale. En effet, les questions de l'énergie et de la transition énergétique étant majeures, le lien entre urbanisme et énergie devient central pour penser le territoire et l'aménagement urbain de demain.



Vers un « Territoire à énergie positive » à l'horizon 2050

12

Pour rappel, la réalisation des objectifs du TEPos repose à parts égales sur des actions d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables. L'objectif est simple, mais néanmoins ambitieux :

- » Diviser par deux les consommations du territoire à l'horizon 2050.
- » Les équilibrer avec des productions d'énergies renouvelables issues de nos ressources et savoir-faire locaux.
- » Animer un réseau d'acteurs engagés

Cette ambition nécessite la mobilisation du plus grand nombre : collectivités locales, acteurs institutionnels, acteurs privés et citoyens. C'est pourquoi des temps d'animation et de concertation ont été menés. Ils ont permis d'identifier un panel d'actions.



Pour rappel, le plan d'action TEPos, validé en 2016, est construit autour de 9 axes stratégiques :

> **La rénovation de l'habitat privé** : les actions visent à lutter contre la précarité énergétique des ménages, à accompagner les habitants dans la sobriété et l'efficacité énergétiques et à assurer la montée en compétences des professionnels du bâtiment. *Exemple* : La Plateforme locale de rénovation de l'habitat.

> **Un aménagement territorial adapté aux enjeux de transition énergétique** : afin que les problématiques énergétiques et environnementales soient intégrées dans les documents de planification et les projets d'aménagement et de construction.

> **L'exemplarité des collectivités** : il s'agit d'engager les collectivités publiques dans la transition énergétique à travers leurs activités et compétences. *Exemple* : La rénovation des bâtiments publics.

> **Le développement des énergies renouvelables pour assurer la transition énergétique du territoire est articulé autour du :**

- développement du bois-énergie et du bois d'œuvre.
- développement de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique).
- développement de la méthanisation.
- développement de l'éolien.

> **La communication, la sensibilisation et la mobilisation** puisque la transition énergétique doit être comprise par tous et appliquée par le plus grand nombre. Il s'agit alors de mobiliser et d'accompagner les citoyens autour de ces sujets. *Exemple* : Actions de sensibilisation dans les écoles.

> **L'accompagnement des acteurs économiques** qui met en avant le fait que la transition énergétique se fera avec les entreprises du territoire. *Exemple* : Informations auprès des entreprises sur les économies d'énergies.

> **Le développement et l'optimisation des pratiques agricoles et forestières** : une des principales richesses du territoire. Il s'agit d'accompagner ces acteurs locaux dans la transition énergétique et de développer leurs activités et sources de revenus.



> **L'optimisation de la mobilité** car les ménages du territoire sont dépendants de la voiture individuelle et donc vulnérables à la volatilité du prix des énergies. *Exemple* : Vélos à assistance électrique, covoiturage.

> **L'ingénierie et veille technique et financière** : la transition énergétique représente un coût mais aussi des retombées économiques. Il est donc nécessaire d'identifier tous les moyens, financiers et techniques, pour accompagner cette mutation. À terme, il s'agit de relocaliser les flux économiques du territoire et d'en faire bénéficier les principaux acteurs.

Le plan d'action comporte **77 actions dont 2/3 sont aujourd'hui mises en œuvre.**

Afin de faciliter l'articulation entre le Plan Climat Air Energie Territorial (démarche réglementaire) et l'ambition territoire à énergie positive (ambition volontaire), la COR a profité de l'élaboration du PCAET pour créer un plan d'action unique pour le TEPos et le PCAET.

2017 a donc permis de dresser un premier bilan des actions TEPos conduites depuis 5 ans et de capitaliser sur cette expérience afin de dresser un plan d'action ambitieux d'ici mi-2018.





L'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles de la COR subissent les impacts liés à l'urbanisation et aux changements climatiques. Cela peut affecter la santé, la qualité de vie des habitants mais plus largement l'attractivité économique et touristique du territoire.



LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

En matière d'assainissement, un certain nombre de travaux de mise en conformité ont été réalisés ou lancés en 2017 et d'autres travaux ou diagnostics ont été menés pour réduire l'apport en eaux claires parasites dans les réseaux de collecte des eaux usées. Le service mène par ailleurs des actions de sensibilisation et s'attache à réduire ses consommations énergétiques. Enfin, un soin particulier a été apporté à la sélection des entreprises de travaux pour privilégier des pratiques respectueuses du développement durable.

Ainsi, le système d'assainissement de Chénelette a été mis en conformité par la création d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux (250 EH), permettant de mettre fin à l'existence de ce réseau d'assainissement sans station de traitement et de son impact négatif sur le milieu récepteur, l'Azergues.



Par ailleurs, afin de réduire les consommations énergétiques des ouvrages d'assainissement, des travaux d'élimination et/ou de déconnexion des eaux claires parasites dans les réseaux de collecte des eaux usées ont été réalisés en différents lieux de la COR (rue Centrale à Grandris, rue de l'Industrie à Thizy-les-Bourgs, rue Centrale à Saint-Romain-de-Popey).

Un diagnostic des réseaux d'assainissement a été lancé à Valsonne pour déterminer les intrusions d'eaux claires parasites et établir un programme de travaux d'élimination.

Le service assainissement mène également des actions de sensibilisation des pétitionnaires sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle lors de l'instruction des demandes d'urbanisme.

Les actions de réduction des consommations énergétiques se sont poursuivies en 2017 par l'optimisation du mode de traitement des boues et l'arrêt du four d'incinération des boues d'épuration de Tarare, en avril 2017.

Enfin, dans le cadre du renouvellement du marché du contrat de délégation du service d'assainissement collectif, la COR

entend renforcer la notion de développement durable. Ainsi, elle projette de demander aux candidats un bilan énergétique sur le périmètre, de proposer des moyens de réduire les consommations énergétiques du service et de présenter les moyens utilisés pour utiliser les énergies renouvelables. Le délégataire devra également préciser les investissements et/ou améliorations en faveur du développement durable.

La COR anime des opérations de réhabilitation de l'assainissement non collectif, afin de faire bénéficier, aux propriétaires d'installations défectueuses présentant des risques pour l'environnement et/ou la salubrité publique, des aides financières existantes. Au 31 décembre 2017, 21 réhabilitations étaient réalisées et 49 propriétaires en cours de démarche.

Afin de poursuivre la gestion des rivières à l'échelle des bassins versants, la COR a entériné le transfert de la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) aux syndicats de rivières présents sur le territoire.





PROGRAMME BIODIVERSITÉ

Au regard des contraintes et des enjeux du territoire et de ses différents acteurs, des actions ont été définies pour une mise en œuvre dès 2018, qui correspondent :

- > au souhait de la COR de mieux connaître, valoriser et préserver les sites naturels remarquables de son territoire.
- > à l'ambition Pôle de pleine nature de la COR.
- > à l'esprit du programme Leader.

Les actions :

- > Inventaire faune/flore du site du lac des Sapins pour une valorisation pédagogique (visiteurs, scolaires...).
- > Recensement des sites d'intérêts naturels de la COR, détermination des enjeux et préconisations d'actions de protection et/ou valorisation pédagogique des sites.

LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES LANDES DU BEAUJOLAIS



Les landes du Beaujolais forment un vaste espace naturel remarquable au-dessus des vignes. Elles s'étendent sur 8 communes dont Claveisolles et Lamure-sur-Azergues.

Ce territoire est reconnu pour la présence de milieux remarquables tels que les landes et les pelouses sèches, d'espèces patrimoniales et de nombreux oiseaux à fort enjeu.

Les collectivités ont confiées au Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes les missions relatives à la mise en œuvre d'un plan de gestion, à l'aide à l'installation d'un berger pour éviter l'embroussaillage, à la réalisation de suivis

scientifiques, à l'information et la sensibilisation du public.

En 2017, la COR poursuit sa participation au programme de valorisation des Landes du Beaujolais.





LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES : UN AXE FORT DE LA COLLECTIVITÉ

En 2017, la gestion durable du site du lac des Sapins, qui accueille plus de 500.000 visiteurs par an, s'est prolongée grâce à la gestion différenciée, permettant un entretien écologique des espaces verts. La tonte grâce à un berger et des moutons a également été réalisée. L'Office du tourisme du lac des Sapins met en valeur les ressources du territoire dans une optique de préservation et de découverte par le développement de nombreux événements, circuits et animations respectueux de l'environnement.



La **Marque Agir Nature®** créée par l'Office de tourisme, est née sous le signe du partage, du sport, de l'environnement, des valeurs familiales et humanistes. Cette marque est une gamme d'outils dédiés à la protection du cadre naturel, accessibles à tous, quel que soit leur cadre d'utilisation.

ZONE HUMIDE DES MONNERIES



La zone humide des Monneries, d'une superficie d'environ 11,3 hectares, se situe sur la commune de Poule-Les-Echarmeaux.

Elle présente de forts enjeux écologiques : compte-tenu de la fragilité des zones humides et de leur nécessaire préservation pour garantir la pérennité de la ressource en eau ; ensuite, par la présence d'habitats naturels remarquables et d'espèces à enjeux forts pour le département.

La COR a identifié le site des Monneries comme site d'intérêt communautaire et souhaite qu'il soit valorisé.

En 2017, la COR a missionné le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes pour élaborer un plan de gestion du site.

Construit en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, les actions du programme ainsi établi seront mises en œuvre dès 2018 et pendant cinq ans pour répondre aux objectifs suivants :

- 1.** Préserver et améliorer les fonctionnalités hydrologiques du site (améliorer la connaissance du fonctionnement hydrologique du site en vue de sa restauration/préservation).
- 2.** Préserver et améliorer la capacité d'accueil de la biodiversité et la diversité d'habitats du site :
 - Améliorer la capacité d'accueil de la biodiversité du site en restaurant certains habitats.
 - Maintenir un bon état de conservation des autres habitats.
 - Préserver le site des éventuels impacts négatifs des activités humaines.
- 3.** Sensibiliser le public : faire connaître le site, les activités anthropiques et sensibiliser le public aux enjeux environnementaux des zones humides.





La solidarité repose sur l'épanouissement de tous les êtres humains (l'une des finalités du développement durable) mais également sur la réduction des inégalités sociales.

La COR, à travers plusieurs de ses politiques (politique de la ville, de l'habitat, culture), entend développer la solidarité du territoire et ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'actions sociales et d'animations territoriales de proximité.



UNE POLITIQUE DE L'HABITAT AMBITIEUSE

L'année 2017 a permis de poursuivre la mise en œuvre de deux programmes stratégiques validés en 2016 :

- > Le **Plan Local de l'Habitat (PLH)**
- > Le **Programme d'Intérêt Général (PIG)**

Le **programme local de l'habitat** est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Le PLH de la COR a été adopté définitivement par la délibération du 22 septembre 2016 pour la période 2016-2021 avec un budget prévisionnel (aides de l'ANAH incluses) à plus de 10 millions d'euros sur 6 ans.

Il est composé de 4 axes :

- 1 -** Rénovation du parc de logements privés.
- 2 -** Interventions sur le parc de logements publics.
- 3 -** Urbanisme et aménagement du territoire.
- 4 -** Structuration de l'accompagnement social lié à l'habitat.

Outre la rénovation du parc de logements privés qui monte en puissance grâce à la plateforme de rénovation énergétique, l'année 2017 a aussi permis une intervention plus soutenue de la COR sur le logement social (axe 2) notamment avec :

- > La signature d'une convention entre EPORA, la COR et la commune des Sauvages pour garantir la compatibilité d'une opération de réalisation de logements locatifs sociaux avec le programme Local de l'Habitat (PLH).
- > L'attribution des aides PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) pour la création de logements locatifs sociaux (10 sur la commune de Saint-Jean-la-Bussière et 16 sur la commune de Chambost-Allières).
- > La création de la Conférence Intercommunale du Logement, incombant à la COR du fait de l'existence d'un PLH, d'un contrat de ville et d'un quartier prioritaire au sein de la Ville de Tarare. L'objectif est de viser une plus grande mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale lors de l'attribution de logements sociaux. Cela permet aussi de décider des modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain.

Le **Programme d'intérêt Général (PIG)** a entamé sa phase opérationnelle suite à la délibération du 3 mars 2016.

Les critères de la COR, définis initialement dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle finalisée en 2015, ont été adaptés en avril 2016, notamment du fait des modifications des règles d'intervention de l'ANAH en 2016.

Les 4 principales thématiques abordées par l'opération PIG sont les suivantes :

- > Lutte contre l'habitat indigne.
- > Rénovation énergétique.
- > Adaptation des logements en vue du maintien à domicile.
- > Accompagnement des copropriétés en difficulté.



La plateforme locale de la rénovation connaît sa deuxième année pleine de fonctionnement en 2017. Plus de 540 ménages ont contacté la plateforme locale pour bénéficier de l'accompagnement, de conseils et des dispositifs financiers. Par ailleurs, 54 visites à domicile ont été réalisées. Ces contacts ont permis le démarrage de 117 chantiers de rénovation subventionnés dont 4 chantiers de rénovation au niveau "basse consommation" (BBC). Avec les 4 chantiers BBC lancés en 2016 et les 2 dossiers programmés début 2018, l'appel à projets "10 rénovations BBC" lancé par la COR aura atteint ses objectifs.

Ces chantiers BBC auront de surcroît permis d'offrir un support de formation sur chantiers pour 27 artisans du territoire.

Une nouvelle grille de calcul "Ecopasseport COR" a été mise en

place. Cette méthode de chiffrage des subventions permet une optimisation du calcul d'attribution des aides financières de la COR dans le cadre du PIG et de la Croissance Verte et d'harmoniser le fonctionnement du guichet unique de la plateforme locale de rénovation.

Un dispositif expérimental de financement des travaux réalisés en ARA (Auto Réhabilitation Accompagnée) est proposé dans un premier temps aux propriétaires occupants non éligibles aux aides de l'ANAH. L'accompagnement à l'auto-réhabilitation est reconnu pour ses impacts positifs sur les situations de précarité énergétique et comme un mode d'intervention complémentaire aux dispositifs existants. La démarche dite d'Auto-Réhabilitation Accompagnée permet l'optimisation économique d'un projet, et/ou procède d'un objectif d'insertion sociale, à condition que le ménage concerné bénéficie d'un accompagnement et d'un encadrement technique adaptés. En 2017, ce dispositif a été mis en place pour la première fois.

Par ailleurs, la plateforme intègre un nouvel objectif "qualité de l'air" en lien avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en mettant en place un bonus performance énergétique afin de lutter contre la pollution de l'air. Le nombre de logements visés serait de 120 sur 3 ans pour une aide régionale maximale de 186 700 € représentant 10 % de la dotation de base reçue dans le cadre du Contrat Ambition Région.

Enfin, au sein d'un consortium de territoires, la COR a proposé sa candidature pour le PIA (Programme d'Investissement et d'Avenir) en présentant ses actions innovantes sur 3 ans autour de différentes actions dont plusieurs au titre de la plateforme :

> La structuration de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat en partenariat public-privé.

> L'accompagnement des TPE et des artisans du MASSIF CENTRAL vers la transition numérique et le BIM (maquette numérique) en collaboration avec le cluster VIVIER BOIS MASSIF CENTRAL

REVITALISATION DE CENTRES-BOURGS

Pour mener à bien son projet de territoire, la COR mène une stratégie de repolarisation de son territoire autour de ses trois principaux pôles urbains. Elle se traduit par des programmes de revitalisation des centres-bourgs d'Amplepuis, de Tarare et de Thizy-les-Bourgs/Cours. Cette démarche de repolarisation est transversale et concerne les thématiques suivantes :

> **HABITAT** : Améliorer le confort dans les logements, repenser l'offre de logements en centre-bourg, accueillir des populations à plus fort pouvoir d'achat. *Rénovation de l'habitat privé, amélioration des performances énergétiques, adaptation des logements pour le maintien à domicile.*

> **ESPACES PUBLICS** : Offrir des espaces publics et des voiries de qualité. *Traitement des places et des rues de centre-bourg afin de créer des espaces de vie et de circulation agréables pour tous, faciliter la cohabitation des déplacements piétons, cyclables et automobiles pour inciter aux déplacements doux.*

> **COMMERCE, EQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION** : Améliorer l'offre d'équipements et

de services, faciliter l'accès aux soins, maintenir les commerces de proximité.

Politique d'attractivité des porteurs de projets privés, meilleure structuration de l'offre publique.

> **PATRIMOINE** : Prise en compte de l'héritage paysager et architectural.

Mise en valeur du patrimoine communal, travail avec les services des architectes des bâtiments de France.

> **DÉVELOPPEMENT DURABLE** : Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, développer les énergies renouvelables pour un développement économique durable et un cadre de vie qualitatif.

Accueil d'entreprises en lien avec l'ambition TEPoS du territoire, limitation de l'étalement urbain et développement de solutions de mobilités innovantes en milieu rural.





Thizy-les-Bourgs a été retenue à l'AMI national centre-bourg, ce qui lui a permis de signer dès 2014 une convention FNADT ouvrant des subventions à l'ingénierie et à l'animation. Elle a signé le 3 février 2017 une convention valant OPAH, à laquelle est intégrée la commune de Cours (en respect du bassin de vie et d'emploi). Cette convention définit sa stratégie de revitalisation, ses principaux projets (notamment la requalification de deux quartiers de centre-bourg), et engage la commune, la COR, l'État et l'ANAH sur des objectifs quantitatifs de rénovation de l'habitat privé et sur les financements à y consacrer. Concernant l'habitat privé, sur les 6 ans de l'opération (2017-2023), 196 logements devront être rénovés à Thizy-les-bourgs et Cours, dont 121 propriétaires occupants et 75 propriétaires bailleurs.

Les budgets mobilisés :

- > 2.779.950 € de l'ANAH
- > 380.700 € de la COR
- > 335.775 € de la commune de Thizy les Bourgs
- > 117.725 € de la commune de Cours

Amplepuis et Tarare mènent leur projet dans le cadre d'un Contrat de Plan Etat-Région en cours d'écriture. Cette convention CPER leur permettra d'obtenir des fonds du FNADT et d'entériner leur stratégie de revitalisation.

La ville de **Tarare** est déjà engagée dans une dynamique de requalification de son centre-ville. Elle a pour objectif de renouveler son image et a établi un plan guide, conçu comme un schéma directeur pour le centre-ville.

Trois opérations clés :

- > Le nouvel hôpital a été livré au moins d'octobre 2017.
- > La revalorisation de l'axe historique de la ville (RN7), pour un coût estimé à 1.900.000,00 € HT). Les travaux débuteront en février 2018 pour 12 mois environ.
- > La rénovation du théâtre (coût estimé : 5.796.343,00 € HT). Les travaux sont en cours et la livraison est prévue pour l'automne 2018.

Amplepuis travaille actuellement sur la requalification de la friche industrielle Robin Marietton et sur la place de l'Industrie afin de redynamiser son deuxième

Le rôle de la COR est d'accompagner les communes dans leur programme de revitalisation et de veiller à la cohérence d'ensemble de leurs projets à l'échelle de l'Ouest Rhodanien

Concernant les principaux projets,

- > La COR engage un projet de Résorption de l'Habitat Insalubre afin de proposer des typologies d'habitat adaptés aux besoins et ainsi requalifier un des deux quartiers de la commune identifiés comme prioritaires (le quartier JAURES).
- > La commune :
 - o Est en cours de travaux sur certains espaces publics (Coût estimé des travaux place RAVEL et place Briand/ rue Pasteur : 742 000,00 €ht).
 - o Est en cours de travaux pour la construction d'une résidence pour personnes âgées autonomes alimentée par un réseau de chaleur (coût estimé des travaux : 4 411 228.00 €ht). Ce projet de construction/rénovation se voulant performant, il bénéficie de fond TEPCV et COT.
 - o Engage une étude de programmation urbaine sur le deuxième quartier identifié comme prioritaire (le quartier de LA CLAIRE)
 - o Engage un projet de construction d'une maison bois à haute performance énergétique dans le cadre d'un chantier démonstrateur. (cout estimé des études et des travaux innovants : 110 000,00 €ht)

hyper-centre et d'améliorer son entrée de bourg. Plus globalement, une étude de programmation urbaine est en cours.

Concernant le volet habitat, Tarare et Amplepuis bénéficient déjà du Programme d'intérêt général (PIG) de la COR. Tarare souhaite traiter des îlots d'insalubrité et a engagé fin 2017 une étude préalable à la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur son centre-ville. Des opérations de résorption de l'habitat insalubre sont envisagées par la COR sur certains îlots pré-ciblés.

Le rôle de la COR est d'abord d'accompagner les communes dans leur programme de revitalisation et de veiller à la cohérence d'ensemble de leurs projets à l'échelle de l'Ouest Rhodanien, notamment à travers l'organisation des comités de pilotage nécessaires au bon déroulement des programmes de revitalisation. La COR s'engage aussi à mener les actions relevant de sa compétence et à mobiliser les dispositifs de financement dont elle assure le suivi et qui font pleinement partie des programmes de revitalisation, à l'instar du Programme d'intérêt général (PIG) et des actions sur le commerce de proximité.



POLITIQUE DE LA VILLE

Le 21 janvier 2015, la Communauté d'agglomération a signé son premier contrat de ville. Pour l'État, il s'agit de formaliser les engagements pris avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux au bénéfice des quartiers désignés comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville. Coordonnée précédemment par la Ville de Tarare, c'est la COR qui a pris en charge la politique de la ville pour le contrat 2015-2020. Ce contrat précise les actions qui visent à réduire les inégalités en matière de développement économique et d'emploi, développer la cohésion sociale, améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain.

L'année 2017 :

- Action politique de la ville sur le volet cohésion sociale
- Auto-école sociale : près de 80 personnes peuvent passer le permis dans l'année en passant par ce dispositif
- Ateliers numériques : une dizaine de personnes reçues chaque semaine en ateliers informatique
- Bilans de santé : 100 personnes
- Programme de réussite éducative : 65 enfants suivis dans l'année
- Coup de pouce étudiant : 20-30 étudiants suivis dans l'année.

Programmation politique de la ville : 21 actions en 2017 articulées autour de dispositifs.

2017 est une année de consolidation des actions de la politique de la ville en lien avec la mairie de Tarare.

La COR s'engage dans la réduction des écarts de développement et de correction des déséquilibres, et affiche une volonté de mettre en œuvre une solidarité et une cohésion sociale à l'ensemble de son territoire à travers plusieurs actions :

> **Habitat et cadre de vie :** la COR a travaillé à la mise en place, en 2017, d'actions permettant la mixité sociale, la gestion sociale et urbaine de proximité afin de favoriser l'accès à un logement social, assurer les équilibres sociaux à l'échelle des quartiers, associer les habitants aux projets et/ou conforter les partenariats avec les bailleurs sociaux et renforcer la citoyenneté par la participation des usagers et des habitants. Elle a pour cela signé une convention GSUP multipartite avec un plan d'action 2017-2020.

> **Santé :** programme de l'Atelier Santé Ville (de 2 à 80 ans et plus) afin de permettre l'accès au droit, à la santé, à l'hygiène et au soin de soi pour tous.

> **Culture :** des actions en faveur des jeunes pour un meilleur accès à la culture ainsi qu'un travail de mémoire de quartiers pour des habitants du QPV de Tarare.

> **Lever les freins périphériques à l'emploi,** programme de 13 actions pour lever les freins périphériques à l'emploi, et aider à la réinsertion dans l'emploi.

LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES

Une CJS regroupe 12 à 15 jeunes, accompagnés par deux animatrices, qui apprennent à conduire une entreprise coopérative : proposer des services à la population du territoire, prendre des décisions collectivement, définir une stratégie de commercialisation, décider de l'affectation des résultats.

La CJS est inscrite dans le cadre de la programmation de la politique de la ville portée par la COR en lien avec le pôle Projets de développement économique durable.

En 2017, 25 jeunes se sont portés candidats et 19 jeunes ont passé un entretien individuel avec les animatrices. A l'issue de ces entretiens, 11 jeunes ont été retenus pour participer à la CJS et ont signé un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE). Parmi les jeunes : un résidait en QPV. Ces projets d'entreprises temporaires ont permis

la passation de 27 contrats effectifs pour un chiffre d'affaires HT de 4.709,78 € et une rémunération moyenne de 428,16 € par jeune.

Au final, la Coopérative Jeunesse de Services a permis à 11 jeunes issus de milieux très différents de se rencontrer et de travailler en équipe. Ils ont appris à travailler ensemble dans la réalisation de différentes tâches administratives et manutentionnaires.





LE SERVICE D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Ce service a permis un accompagnement individualisé et renforcé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cet accompagnement tient compte de la situation personnelle du public. La définition de la cohérence entre l'homme et le projet est une donnée essentielle. La prise en compte de la situation personnelle permet de réaliser un accompagnement qui se veut non seulement économique mais aussi pédagogique. Cet accompagnement permet de sécuriser le parcours du porteur de projet.

En 2017, quatre personnes issues du QPV ont été accompagnées dans le cadre de leur projet :

- > 50% d'hommes et 50% de femmes.
- > 50% des personnes accompagnées sont au stade de l'idée.
- > Une création d'activité en 2017 dans le cadre de l'accompagnement du service.

RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET INÉGALITÉS D'ACCÈS

La « Cyber base » située sur le site du lac des Sapins a poursuivi l'accueil et la formation des habitants du territoire de tous âges à l'initiation de l'informatique et à la formation aux nouvelles technologies pour lutter contre les inégalités et favoriser l'accès aux services publics et à l'emploi. En 2017, ce service a été proposé aux communes qui peuvent organiser avec l'animatrice de la COR des séances délocalisées. Ce

nouveau fonctionnement a permis de délocaliser des ateliers dans 15 communes différentes. Les 271 ateliers numériques réalisés en 2017 visaient différents types de publics :

- > Ateliers tout public (126).
- > Ateliers réservés aux demandeurs d'emploi (21).
- > Atelier à destination des seniors en établissements (18).
- > Atelier pour scolaires pendant les Temps d'Activités Périscolaires (106).

LA CULTURE

Depuis 2015, la COR s'implique pour l'éducation aux arts et à la culture de la population locale. Via une convention avec la DRAC et l'Éducation Nationale, le projet Re-tissons le territoire permet de favoriser le lien social, l'interconnaissance et la rencontre avec comme point d'accroche l'histoire textile locale.

Depuis l'année 2016, la COR possède la compétence Culture, qui s'est exprimée pleinement en 2017 avec le festival Fragments qui a permis de proposer cinq

spectacles de qualité dans quatre communes de la COR, avec un accent mis sur les rencontres avec le public et l'organisation de masters classes. En dehors de ce temps fort de festival, une trentaine de représentations théâtrales et culturelles a été organisée et co-organisée par la COR dans l'objectif de développer l'offre culturelle de proximité et de favoriser l'animation du territoire avec une politique tarifaire volontariste et solidaire.

Afin de réduire l'inégalité d'accès à l'offre culturelle, trois séances scolaires gratuites ont été

proposées pour les établissements scolaires du territoire.

La COR encourage aussi la pratique musicale puisqu'elle gère une école de musique intercommunale qui propose un enseignement musical sur différents sites. Dans cet esprit, elle promeut également les musiques actuelles en proposant des résidences en studio professionnel à Tarare pour sept groupes de musique locaux ainsi qu'aux élèves des écoles de musiques.





TRANSPORTS ET MOBILITÉ : VERS LE CHANGEMENTS DES PRATIQUES

Le Transport à la demande de la COR, (Réseau CORUS) a permis de répondre à des problématiques issues de l'offre de transport (aménagement du territoire, rabattement sur les pôles de vie...) orientées en faveur de la réduction de la vulnérabilité des ménages (inclusion sociale, précarité énergétique...), problématique particulièrement prégnante sur notre territoire.



244 personnes se sont inscrites au réseau CORUS et 155 personnes ont emprunté le réseau au moins une fois lors de l'exercice 2016-2017 (du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017).

Le statut de Communauté d'agglomération acquis au 1^{er} janvier 2016 a imposé de droit à la COR l'organisation de la compétence transport régulier non urbain et de transports scolaires. Depuis la mise en application de la loi NOTRe, une année a été accordée aux AOM, Autorités Organisatrices de la Mobilité, pour définir, négocier et délibérer de cette nouvelle compétence avant de se substituer, sur son territoire, à l'Autorité déjà en place (le SYTRAL).

Au 1^{er} septembre 2017, la COR a transféré sa compétence transport en adhérant au très expérimenté syndicat mixte des transports du Rhône et de l'agglomération Lyonnaise (SYTRAL). Ce transfert comprend neuf lignes de transport régulier, dont trois circulant uniquement sur le territoire de la COR, et plus de 60 lignes à vocation scolaire.

Ainsi délestée de la lourdeur administrative inhérente à l'organisation des services de transport régulier et grâce au concours de plusieurs appels à projets et fonds de financements, la COR expérimente des solutions innovantes et complémentaires et se positionne aujourd'hui en véritable laboratoire des nouvelles mobilités rurales.

> Un service public d'autopartage entre particuliers

Le dispositif a été inauguré en octobre 2017. Il permet aux habitants titulaires d'un permis de bénéficier d'une aide pour trouver des personnes avec qui partager un véhicule, d'une assurance sur mesure développée en collaboration avec Groupama et de l'assistance technique d'un bureau d'étude spécialisé.

Pour la collectivité, le suivi des groupes d'autopartage permet de capitaliser des données précieuses qui serviront à détailler les conditions de transposition du projet à d'autres territoires et à développer la pratique à une plus grande échelle.

Pour assurer la représentativité de l'étude, le projet est porté conjointement avec le SMTC de l'agglomération Clermontoise et bénéficie du soutien de l'ADEME.

> Un réseau matérialisé de covoiturage local de proximité

Depuis octobre 2017, la COR s'est dotée d'un service de covoiturage dynamique matérialisé par des stations composées de bornes connectées à des panneaux interactifs. Le réseau, qui dessert six communes du territoire, s'articule avec les lignes de transport régulier et s'appuie sur sa flexibilité pour compléter l'offre de services proposée par les autocars.

Consciente du degré d'implication et de participation citoyenne nécessaire au bon fonctionnement du service, la COR met en œuvre de nombreuses actions de promotion et de sensibilisation à cette pratique. En parallèle, elle forme les acteurs locaux pour relayer la communication mais surtout identifier les problématiques de mobilité et savoir prescrire une solution.

Le projet a bénéficié du soutien de l'État et de l'Europe par la mobilisation de fonds de la convention "Territoire à énergie positive pour la croissance Verte" (TEPCV) et de fonds FEDER.

Le réseau CORUS se compose de **91 arrêts** répartis sur **15 lignes virtuelles** reliant chaque bourg rural à son pôle de vie.





> Une nouvelle station de vélos à assistance électrique en libre-service verra le jour en 2018

En été 2018, une nouvelle station de vélos à assistance électrique (VAE) en libre-service sera mise en place aux abords de la gare SNCF de Tarare. Le marché a été notifié fin 2017 avec la société Green On qui exploite près de 3.000 vélos à travers une quarantaine de services implantés en France.

L'objectif est de proposer un service de diffusion et de rabattement sur gare adapté aux actifs pendulaires mais aussi aux professionnels de passage sur le territoire. Pour cela, la station proposera un parc de 20 VAE modulables selon les besoins de l'utilisateur.

Le projet bénéficie du soutien de l'État par la mobilisation de fonds TEPCV.



L'EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS, L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DU TERRITOIRE

En 2017, le déploiement du service de Conseil en Energie Partagé porté par le SYDER (CEP) et financé et coordonné par la COR s'est poursuivi.

Grâce à une articulation efficace entre l'association HESPUL et les CEP du SYDER, plus d'une trentaine de projets ont ainsi été accompagnés et des centaines de milliers d'euros mobilisés.

L'accompagnement proposé se compose en 13 temps :

- Travail d'étude et d'analyse
- Consommations des bâtiments
- Visite de sites
- Rédaction de notes et de rapports
- Travail de conseil
- Interlocuteur privilégié des communes
- Présence sur le terrain régulière
- Emission de préconisations
- Travail d'accompagnement dans la réalisation des travaux
- Propositions de solutions techniques
- Ingénieries financières
- Analyse de devis
- Vérification de la bonne mise en œuvre

> 30 communes sur 34 et la COR sont adhérentes au service CEP (quatre nouvelles en 2017, soit environ 49.000 habitants).

> 25 communes ont reçu la visite d'un technicien en 2017.

> Isolation/chauffage

- Neuf communes accompagnées dans un projet de travaux en cours.
- Quatre communes accompagnées dans des travaux terminés.

> Toutes bénéficient :

- Aide au réglage de régulations.
- Optimisation de contrat.
- Mise en place du suivi des consommations.





> Six communes ont instauré l'extinction nocturne suite aux conseils du CEP.

En 2017 et depuis la mise en place du service :

- > 28 bilans énergétiques présentés
- > 38 bâtiments audités
- > Sept instrumentations réalisées
 - Enregistrement de la puissance soutirée
 - Enregistrement des températures
- > De nombreuses études sont en cours de réalisation.
- > Celles-ci donnent lieu à des préconisations que les communes peuvent choisir de mettre en œuvre.

Dans le cadre de la convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte, une enveloppe de 900.000 € est mobilisée afin de créer un fonds d'aide aux collectivités pour la rénovation et la construction de bâtiments publics performants.

En fin d'année 2016, un appel à candidature et un règlement d'attribution des aides ont été finalisés, proposant un soutien financier (fonds TEPCV et LEADER) aux communes pour la construction de bâtiments performants ou pour la rénovation globale et efficace.

Afin de promouvoir les savoir-faire et les filières locales en imposant la qualité des travaux de construction ou de rénovations, des bonus aux aides ont été mis en place :

- > Utilisation de matériaux à faible énergie grise, à stockage de carbone et de préférence produits localement.
- > Recours à une énergie renouvelable .
- > Obtention d'un label auprès d'un organisme certificateur COFRAC.
- > Engagement dans une formation des artisans sur chantier.

En 2017, six communes ont sollicité cet appel à candidature pour des projets de rénovations et de constructions neuves exemplaires. Pour la plupart d'entre elles, les chantiers sont en cours.

> L'engagement de la COR dans la rénovation globale de ses bâtiments

La COR a été retenue à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Caisse des dépôts. Cet AMI vise à accompagner les collectivités dans la rénovation globale de bâtiments ciblés en fonction de leur utilisation et leur niveau d'économie potentielle. Ainsi, les sites des centres nautiques de Cours et de Tarare, la ferme Jean Recorbet et l'Écomusée ont été retenus. Il s'agira dans un premier temps d'étudier précisément les types d'économies d'énergies possibles dans le cadre d'une rénovation, puis dans un second temps d'étudier les différentes formes et modalités de réalisation des travaux.





Sur le territoire de la COR, le développement responsable rejoint l'objectif de développement économique durable. Dans ce domaine, la collectivité s'interroge tout particulièrement sur les habitudes économiques et les modes de consommation et de production, pour tendre vers des pratiques locales plus raisonnées et respectueuses de l'environnement.



ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE LOCALE

Le **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)**, lancé en 2016 et prévu jusqu'en 2022 à l'échelle du Beaujolais Vert élargi, n'a pas fait l'objet d'actions complémentaires en 2017 du fait du retard important pris par les services de l'État dans l'instruction des dossiers. Cependant, un travail administratif a été mené durant l'année afin de trouver des financements complémentaires et faire bénéficier de nouveaux agriculteurs de mesures sur les zones humides sur le secteur de l'Ardière (hors COR).

Même si les dossiers n'ont pas été instruits, en 2017 les agriculteurs engagés dans la démarche (environ 110 exploitations) ont dû respecter les pratiques imposées dans les cahiers des charges du PAEC.



Une collecte des plastiques agricoles usagés a été organisée, comme chaque année. En 2017, 92 exploitations agricoles ont participé à la collecte sur les deux sites à Saint-Marcel-l'Eclairé et Saint-Nizier-d'Azergues.

Tonnages collectés :

- > Films d'enrubannage = 9,2 t
- > Films d'ensilage = 13,9 t
- > Ficelles = 3,6 t
- > Filets = 2,8 t
- > Big-bags et sacs plastiques = 1,9 t
- > Sacs papiers : 0,1 t

Le Plan de relance économique du vignoble Beaujolais concerne aussi une partie du territoire de la COR qui participe à son financement aux côtés de la Région, des autres EPCI du Beaujolais ainsi que du Département (aide globale des collectivités sur cinq ans à hauteur de 5 millions d'euros). Ce plan est constitué de quatre axes majeurs :

- > Restructurer et moderniser le vignoble par la relance de l'investissement et assurer la transmissibilité du patrimoine viticole.
- > Restaurer l'image et renforcer la notoriété du vignoble.
- > Booster les ventes.
- > Accompagner et former les professionnels dans la définition de leur stratégie d'entreprise.

L'annuaire des producteurs

Afin de faciliter les circuits courts et la consommation de produits locaux sur son territoire, la COR a mis en place, sur son site internet, un annuaire des producteurs en vente directe. À ce jour, plus de 50 producteurs locaux se sont faits recenser dans cet outil.





Un développement responsable 26

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

En 2017, la COR a souhaité soutenir l'action du GDS Rhône apicole en lui versant une subvention de 2.040€ pour lui permettre de lancer une vraie dynamique auprès des acteurs concernés par le sujet, les communes notamment.

L'AGRICULTURE DU RHÔNE S'INVITE AU LAC DES SAPINS

Cette manifestation organisée par les JA du Rhône et l'Union des éleveurs a attiré environ 25.000 visiteurs en un week-end sur le site du lac des Sapins. La COR était largement partenaire de cette fête

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET MAINTIEN DES SERVICES EN MILIEU RURAL

Plusieurs actions ont été entreprises en 2017 afin de maintenir et de développer l'économie de proximité sur le territoire :

> Le rapprochement et la mise en relation des professionnels de l'alimentation de proximité : producteurs, gérants de multiservices, restauration collective, etc, grâce à la deuxième édition du Forum de l'alimentation de proximité. Organisé le 20 novembre 2017 à Lamure-sur-Azergues, il a réuni 29 participants. 153 rendez-vous ont été organisés et plus de deux nouveaux partenariats commerciaux par participant en sont nés. Grâce à une organisation basée sur le fonctionnement des « speed-meetings », l'après-midi permet aux participants de rencontrer les partenaires professionnels qu'ils souhaitent en un minimum de temps.

> Les présentoirs pour produits locaux dans les commerces de proximité, qui ont été mis en place en 2016, valorisent la commercialisation de produits locaux. En 2017, satisfaction générale des commerçants qui ont mis en avant ce présentoir au sein de leur multiservices.

> L'opération « EcoEngagé » s'est poursuivie. Lancée en novembre 2016, elle permet de valoriser les commerçants et artisans qui s'engagent dans une démarche de développement durable, à travers la réalisation de trois défis (circuits courts, tri des déchets, performance énergétique). Une liste de défis a été créée pour l'évènement et les 14 commerçants participants ont été récompensés en mai 2017.



agricole (co-financement, mise à disposition du site et d'équipements, soutien technique, tenue d'un stand d'information, relais de la communication...).

EXPÉRIMENTATION DE MARCHÉS DE GROS

Dans le cadre de sa démarche de développement des circuits-courts alimentaires, la COR a recruté une stagiaire pendant trois mois pour élaborer et expérimenter des marchés de professionnels de l'alimentation (type marché de gros) sur le territoire. L'objectif était de faciliter la rencontre et les transactions commerciales entre les producteurs et les commerçants/restaurateurs de la COR.

Malgré un intéressant travail d'enquête sur les besoins, de nombreux échanges avec les acteurs concernés, et des tests grandeur nature, cette action n'a pas été concluante.

En effet, la mobilisation des commerçants n'a pas été suffisante.

> L'accompagnement au maintien de commerces et de services de proximité en milieu rural, grâce notamment à un dispositif d'accompagnement formalisé des communes pour le recrutement des gérants des locations gérances communales. En 2017, accompagnement de la commune de Saint-Just-d'Avray, qui a permis de conserver une auberge et de transformer le tabac-presse en multiservices.

> Le lancement d'un réseau de Bistrots de Pays, avec l'accompagnement de trois établissements pour l'obtention du label en 2018.

Dans le cadre des actions réalisées par la plateforme locale de la rénovation, un service d'accompagnement auprès des entreprises du bâtiment a été mis en place et développé depuis 2016.

> La mise en place d'une adhésion gratuite à la plateforme permet de référencer et d'identifier les entreprises locales et de communiquer auprès des habitants en demande. En 2017, 94 entreprises sont référencées « partenaire », dont les négociants.

> Un annuaire des entreprises locales est désormais disponible pour les habitants du territoire via le lien www.ouestrhodanien.fr/annuaire-en-ligne.html pour permettre de croiser l'offre et la demande présente sur le territoire.

Dans le cadre de l'appel à projets 10 rénovations basse consommation, quatre nouveaux chantiers ont débuté en 2017, permettant de mettre en place des formations sur chantier pour les entreprises. 22 participants représentant 16 entreprises ont participé au module "Quelles sont les spécificités du bâti ancien et comment traiter l'étanchéité à l'air dans le bâti ancien", et cinq personnes, soit trois entreprises, ont assisté au module "Réaliser des enduits de correction thermique". Au total, 19 entreprises ont participé aux sessions de formation



Un développement responsable 27

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS

Dans le cadre de la **plateforme locale de la rénovation énergétique de l'habitat privé**, une sensibilisation des habitants aux usages de la filière bois local dans les projets est mise en place. Les dispositifs d'aides financières développés par la COR encouragent l'usage du bois local dans les projets à travers une sensibilisation à l'utilisation d'éco-matériaux (isolations, structures, ossatures, menuiseries...).

De la même manière que pour les habitants du territoire, un travail de promotion de la filière bois est déployé dans le cadre de l'organisation d'un **appel à candidature à destination des communes du territoire: "Rénovation globale et Construction performante"**.

Afin de guider les communes dans la mise en œuvre de ces projets, un accompagnement est déployé par Fibois Rhône.

En 2017, afin d'aider à l'entretien, à la gestion et à l'exploitation de la forêt, la COR a contribué à l'amélioration de la desserte des massifs de Chansaye.

Fin 2016, afin de faciliter l'atteinte des objectifs TEPos en matière de développement des énergies renouvelables, en particulier le bois énergie, la COR a candidaté à un appel à projet de l'ADEME dont l'application concrète a débuté à l'été 2017 (voir ci-dessous).

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Comme développé dans le rapport Développement Durable 2016, en tant que territoire d'expérimentation de la transition énergétique et dans le cadre du renforcement de la politique de l'ADEME pour le déploiement du « Fonds chaleur », la COR a été sollicitée et a acté sa candidature pour un contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques fin juin 2016.

Ce contrat de développement permettra de devenir les acteurs du développement ambitieux et structuré de projets d'énergies renouvelables thermiques à l'échelle du territoire. Ce contrat concerne les projets :

- des chaufferies et réseaux de chaleur bois énergies (création ou extension).
- des installations solaires thermiques (chauffage et/

Le dossier réunit 21 maîtres d'ouvrages différents: 14 communes, sept acteurs privés (bailleur, entreprises, agriculteurs, acteurs du tourisme et de l'enseignement) et la COR.

Signé en janvier 2017, ce contrat d'objectifs avec l'ADEME sera déployé sur trois ans.

L'ADEME délègue l'animation et la gestion financière du contrat à la COR : près d'un million d'euros de subvention afin de dynamiser l'économie locale.



ou eau chaude solaire).

- des installations de récupération de chaleur (sur eaux usées, sur process industriels...).
- des installations de géothermie.

Suite à un important travail de mobilisation des acteurs conduit de juillet à septembre 2016, 39 projets ont été inscrits. Ils représentent une production annuelle estimée à 3.294 MWh.

Le dossier présente trois filières d'énergies renouvelables :

- le bois énergie : 22 projets.
- le Solaire thermique : 16 projets.
- la géothermie : un projet.



- > aide aux études : 140.000 €
- > aide aux équipements : 767.906 €
 - bois et réseaux : 399.461 €
 - solaire : 178.947 €
 - géothermie : 189.198 €

Sur le périmètre de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, seul deux territoires ont été sélectionnés afin de déployer cette animation : la COR & Saint-Étienne Métropole.





Un développement responsable 28

L'animation autour du contrat d'objectif a concrètement démarré à l'été 2017 :

- > des actions d'animations et de communication
 - o Remobilisation des porteurs de projets sollicités lors de l'élaboration de la candidature.
 - o Création d'outils de communication et page web dédiés aux porteurs de projets.
 - o Communication et sensibilisation auprès des professionnels du bâtiment et auprès des clubs d'entreprises.
 - o Mise en place d'une formation « Assurer

la conduite de chaufferies communales », destinée aux agents et aux élus des communes et assurée par l'AGEDEN.

- o Mise en place d'une journée technique du bois-énergie à Lamure-sur-Azergues, organisée en partenariat avec Fibois-Rhône et destinée aux élus, partenaires de la filière bois-énergie.

> L'accompagnement des projets identifiés

- o Cinq projets en cours (quatre projets communaux et un projet associatif).

- o 5 projets à venir



Le développement du bois énergie s'est poursuivi en 2017 dans le cadre de l'ambition TEPos, par l'accompagnement des communes sur le patrimoine public et l'accompagnement des habitants grâce à la plateforme locale de la rénovation.

En 2017, la COR a soutenu et accompagné **le développement du projet éolien** porté par EDF Energie Nouvelle. Ce projet, en étude depuis 2011, est en phase de concrétisation.

Suite à de nouvelles études d'implantation en 2014, le projet comporte aujourd'hui quatre éoliennes implantées sur la commune de Valsonne. En 2017, la COR, a contractualisé aux côtés du fonds Régional OSER autour d'un protocole d'accord afin de pouvoir entrer au capital du projet et, dans un second temps, lever du capital citoyen. Ce projet répond aux objectifs du TEPos par le développement des énergies renouvelables mais également par le dynamisme économique qu'il représentera (retombées économiques locales, mobilisation des filières et entreprises locales...). Avec une capacité totale du parc de 8 MW, la production électrique annuelle estimée équivaut à la consommation électrique de 26 % des habitants de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Lors de l'été 2017, l'enquête publique du projet éolien a eu lieu. A l'issue de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a formulé un avis favorable en mettant en avant notamment « un dossier de qualité ».

En 2017, la COR a accompagné EDF EN dans la mise en œuvre d'une opération de crowdfunding autour

du projet éolien de Valsonne par l'intermédiaire du site Lendosphère.

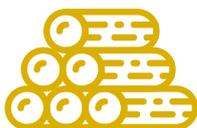
Par la mise en place d'un financement participatif, la COR a souhaité que les habitants puissent être partie prenante du projet. La collectivité est très heureuse de pouvoir mettre en œuvre cette opération et de donner la possibilité à ses habitants de contribuer pleinement à la réussite de ce projet.

L'objectif de l'opération était fixé à 150.000 € afin de financer les études de vent du projet éolien de Beaujolais Vert. Cet objectif a été atteint une semaine avant la date de clôture de l'opération, le 31 août, grâce à des prêts oscillant entre 50 € et 5.000 €.

Les modalités de cette opération ont été pensées pour accorder une priorité aux habitants de la COR, où est implanté ce projet de quatre éoliennes. Ils ont bénéficié d'une ouverture en exclusivité de l'opération et de conditions préférentielles d'investissement.

Le taux d'intérêt annuel était fixé à 5 % pour les Rhodaniens, bonifié à 6 % pour les habitants de la COR, et à 7 % pour les habitants de Valsonne et des communes limitrophes Ronno, Les Sauvages et Amplepuis.

Les habitants de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ont prêté 130.500 € au total, soit 87 % de l'objectif, et les habitants des communes les plus concernées par le projet, Valsonne, Les Sauvages, Amplepuis et Ronno, ont prêté 68 % du montant total collecté. Ces résultats sont le fruit du travail de concertation réalisé tout au long du développement de ce projet.





Un développement responsable 29

En 2017, la COR a poursuivi son étude de faisabilité pour la création d'une **unité de méthanisation** territoriale sur le secteur de Thizy-les-Bourgs en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Rhône associée à six exploitations agricoles. Cette étude, réalisée avec le soutien de l'ADEME et livrée à l'été 2017, s'est révélée positive et permet à la COR de poursuivre le développement du projet sur l'année 2018 par une phase d'avant-projet définitif.

Une importante concertation sera déployée fin 2017 et aura lieu sur l'année 2018.

Le projet, en quelques chiffres :

- o 21.300 t de digestat
- o Biogaz injecté – Réseau GRDF



- o Deux lignes de digestions (boues/agricoles et végétales)
- o Env. 85 Nm³/h
 - » + d'EnR: 6.300 MWh de biométhane
 - » 500 foyers chauffés
 - » 975.000 km de bus roulant au GNV
 - » 1,5 ETP direct
 - » Gestion des effluents et des déchets de la collectivité localement
 - » Réduction des odeurs & des apports d'engrais

La phase de développement du projet devrait se poursuivre jusqu'au premier semestre 2018.

En 2017, le **développement du photovoltaïque** se poursuit sur le territoire de la COR. Suite au repérage de plusieurs sites intéressants (essentiellement des toitures, parking et sites pollués), la COR a souhaité **entamer en 2017 une importante phase d'animation auprès des acteurs privés et des citoyens afin d'identifier de nouveaux projets et de développer l'implication des citoyens.**

Cette mission s'inscrit dans une logique territoriale avec comme objectif primordial : enclencher une phase opérationnelle tout en programmant le futur "effet boule de neige".

À cette fin, la COR a décidé, grâce au soutien financier de l'État à travers la convention "Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte" de s'attacher les services d'assistant(s), compétent(s) dans le domaine de

l'énergie solaire photovoltaïque, pour analyser, rechercher et proposer les solutions techniques, juridiques et financières les plus pertinentes. Cette mission d'AMO a été remportée par l'association CoopaWatt associée à plusieurs experts en septembre 2017 jusqu'en 2019.

Cette mission se synthétise en trois axes :

- > L'accompagnement à la co-construction d'une stratégie de développement du photovoltaïque à l'horizon 2050 : Comment atteindre cet objectif ambitieux ? Avec qui ? Quelles priorités ?...
- > L'étude et le développement d'une vingtaine d'installations sur le patrimoine public (création d'une vitrine de projets).
- > L'accompagnement et la mobilisation citoyenne afin de soutenir la création d'une société locale d'investissement citoyenne en capacité de développer des

projets.

L'année 2017 a permis de préparer une importante phase de concrétisation prévue sur l'année 2018.

Afin de faciliter le développement des projets, la COR a déposé plusieurs dossiers de candidature auprès de l'État et de la Caisse des Dépôts en fin d'année 2017.

Le développement du photovoltaïque est donc cofinancé par l'État grâce à l'appui du Programme Investissements d'Avenir (PIA) – "territoires d'innovation de grande ambition", à travers une candidature groupée par MACEO "HAPPI MONTANA" à l'échelle du massif central.

En 2017, la COR a aussi étudié l'opportunité d'installer des candélabres autonomes photovoltaïques sur les parkings des gares et en zones d'activités. Le parking de la gare de Tarare a été équipé de six candélabres et d'autres sites devraient être équipés en 2018. Ces équipements ont convaincus les élus pour différentes raisons :

- > Concrétisation de l'usage d'une énergie renouvelable pour un usage certain, récurrent et quotidien.
- > Utilisation de l'irradiance solaire du territoire gratuite et inépuisable.
- > Réduction de l'empreinte carbone de l'éclairage public.
- > Réalisation d'économies directe de fonctionnement.
- > Réalisation des travaux rapide.



Un développement responsable 30

IMPLANTATION ET ZONES D'ACTIVITÉS

À travers sa compétence de développement économique, la COR poursuit différents objectifs durables. Le développement et l'aménagement de zones d'activités sur l'ensemble du territoire favorisent la mixité fonctionnelle, participent à la diversification des activités et donne accès à des emplois de proximité.

Lors de la création et l'aménagement de parcs d'activités, l'environnement est au cœur du développement.

Pour chaque zone aménagée, des études d'impacts, des études environnementales ainsi que des dossiers «Loi sur l'eau» sont réalisés afin de limiter les impacts sur l'environnement. La préservation des milieux naturels et espaces boisés est un impératif, ainsi que l'intégration et la préservation des trames vertes et bleues dans les projets.

Depuis 2015, en collaboration avec l'EPORA, la COR travaille activement à la réhabilitation de friches industrielles, notamment sur la commune de Tarare, pour permettre l'accueil de nouvelles activités en requalifiant des sites anciens et dégradés. La réhabilitation de ces friches, le plus souvent polluées et avec des sols imperméabilisés, passe fréquemment par des actions de dépollution. Trois sites ont été

principalement identifiés : les teintureries de la Turdine, Bel Air et Thivel. Sur ce dernier tènement, des actions de sauvegarde d'espèces protégées (grenouilles rieuses, chiroptères) ont été menées.

Lors de la création d'une zone comme dans le cas de la rénovation de la voirie, la COR privilégie l'usage de matériaux provenant des carrières de proximité ou issus du recyclage local afin de réduire les impacts liés aux transports.

L'usage de matériaux enrobés à basse température, le choix de matériaux durables et l'utilisation de bitumes avec des solvants à base végétale pour les revêtements permet de préserver l'environnement et nos ressources locales.

En vue d'optimiser et de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture, plusieurs cheminements doux ont été créés sur les zones artisanales. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est également prévue.

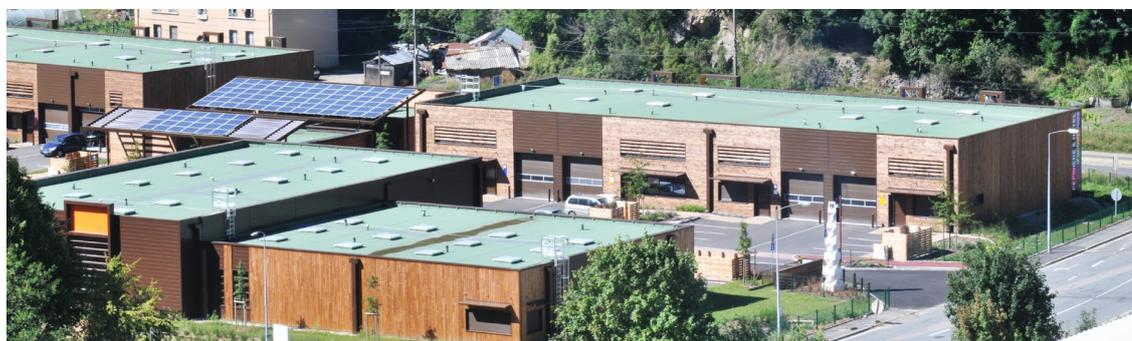
Une nouvelle mission au sein de la COR doit permettre une meilleure prise en compte des aspects environnementaux lors des aménagements des zones d'activités. Une politique d'installation de candélabres photovoltaïques a été lancée en 2017.



PÉPINIÈRES ET HÔTELS D'ENTREPRISES

Les deux pépinières d'entreprises présentes sur le territoire (PHARE à Tarare & PEPITA à Thizy-les-Bourgs) regroupent, pour 2017, 26 entreprises dont une nouvelle venue cette année.

Les pépinières permettent, outre la promotion de la création d'entreprises et le développement des entreprises locales, de mutualiser l'espace et ainsi d'optimiser les consommations et les besoins en matière d'énergies. Elles facilitent et favorisent le lien entre les chefs d'entreprises et offrent à la COR la possibilité de sensibiliser plus facilement les entreprises présentes aux modes de déplacements doux. En 2017, les pépinières et leurs entreprises ont participé à la Semaine européenne du développement durable.

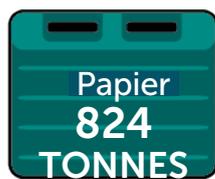




LA COLLECTE ET LA GESTION DES DÉCHETS

Sur le territoire de la COR, la collecte et la gestion des déchets répondent de manière globale aux enjeux du développement durable, que ce soit sur le volet sensibilisation, avec la création d'événements et d'ateliers à destination des habitants, ou sur le volet collecte et gestion des déchets, par une recherche constante d'exemplarité progressive dans les pratiques.

Pour 2017,



(hors collecte de papier pour les administrations publiques du territoire, qui est valorisée par un autre intermédiaire)

En 2017, dans le cadre de sa politique de collecte et gestion des déchets, la COR a poursuivi ses actions :

> 319 composteurs individuels ont été distribués (138 au printemps & 181 à l'automne).

> des interventions auprès de divers publics (thèmes principaux : tri, recyclage, papier recyclé, compostage, prévention / réduction des déchets...) :

- 84 animations scolaires (1.161 enfants sensibilisés) et dotation de composteurs aux établissements scolaires.

- Six accompagnements à la redevance spéciale (52 personnes touchées).

- Cinq visites de sites (deux centres de tri et trois en déchèteries, 200 personnes touchées).

- 20 stands sur les marchés locaux.

- Neuf permanences en déchèterie.

- Neuf "portes à portes" en habitat collectif (239 personnes touchées).

- Cinq événements dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets (170 personnes sensibilisées).

- Deux sites de compostage collectifs partagés (30 foyers touchés).

> **Autres actions diverses (à destination de différents publics) :**

- Animations en partenariat avec d'autres structures locales (centres sociaux, associations, centres de loisirs, mairies).

- Semaines européennes (SEDD, SERD) : sensibilisation au gaspillage alimentaire.

- Événements COR : déchèterie mobile (65 passages), "Lacamo", distributions composteurs...

- Sept animations jeunesse.

- Composteurs en établissements : maison de retraite à Cublize, quatre écoles et un restaurant.





En interne, la COR s'appuie sur des pratiques éco-responsables qui seront renforcées dans le cadre de l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET). Les pratiques liées au développement durable induisent de nombreux changements : méthodes de travail collectives, coproduction et mise en place d'une stratégie d'amélioration continue.

> Mobiliser et dialoguer avec les citoyens

o La Semaine européenne du développement durable 2017 :

En 2017, la COR, entourée de nombreux partenaires, a construit un premier programme de manifestations dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable du 30 mai au 5 juin 2017. Huit animations ont été organisées afin de sensibiliser et mobiliser les citoyens et les entreprises au développement durable : des actions de sensibilisation au tri des déchets, aux économies d'énergies, à la vie et la gestion de la forêt, à la rénovation de l'habitat, à la mobilité et à l'éco-conduite.

Plus de 1.000 personnes ont ainsi pu être sensibilisées, et 33 familles se sont engagées à relever le défi « Familles à énergie positive ».

> L'équipement informatique

En 2017, plusieurs actions se sont déployées avec pour objectif principal la réduction des consommations énergétiques et des fournitures pour la COR :

- > Tous les photocopieurs ont été remplacés.
 - o Mise en place systématique de la rétention pour l'impression.
 - o Instauration du recto-verso pour les impressions : généralisation par défaut – depuis Outlook, noir et blanc.
 - o Obligation de l'impression en noir et blanc pour certains types de documents.

Cela a généré une suppression de pages imprimées non récupérées et par conséquent la réduction des consommations de toners noir et couleur.

- > Toutes les imprimantes individuelles ont été supprimées, ce qui permet également de réduire le nombre de pages facilement imprimées et la consommation de toner.
- > Tous les serveurs physiques ont été remplacés par des serveurs virtuels. Cela permet de réduire le dégagement de calories, entraînant la baisse de consommation d'énergie consacrée à la production de froid pour les serveurs.
- > Poursuite du renouvellement des PC d'ancienne génération, plus énergivores.
- > Revalorisation des déchets informatiques par l'intermédiaire d'une entreprise locale qui effectue

un tri et qui revalorise certains outils en les réparant et les réutilisant pour d'autres usages.

> Utilisation généralisée de batteries de nouvelle génération, induisant une disparition des déchets de piles.

L'utilisation de la salle virtuelle, permettant de limiter les déplacements et d'organiser des réunions en visio-conférence, s'est poursuivie en 2017. Nous allons communiquer pour encore plus utiliser ce dispositif qui réduit les déplacements non obligatoires.

> Faire progresser les pratiques internes

Au quotidien, la COR poursuit ses efforts et la mise en œuvre de pratiques responsables :

- > limitation des déplacements
- > utilisation au maximum des modes doux (vélo, marche à pied...)
- > limitation et optimisation de l'usage du papier
- > gestion des fournitures administratives au plus près des besoins
- > généralisation de l'usage des eco-cups lors des manifestations culturelles, touristiques...
- > communication sur les sites de co-voiturage lors des manifestations.

La COR poursuit sa politique de diversification en matière de véhicules.

Ainsi en 2017, deux nouveaux véhicules électriques sont venus compléter ou remplacer des véhicules thermiques.

Fin 2017, la COR a recruté un bureau d'étude pour l'accompagner dans le renouvellement de sa flotte de véhicules publiques dans une optique de développement des carburants alternatifs et du dimensionnement d'une station publique au Gaz Naturel Véhicule en lien avec le développement de la méthanisation.

Cette étude concernera également plusieurs communes qui disposent d'un parc de véhicules importants : Tarare, Thizy-les-Bourgs et Amplepuis. Cette mission se déroulera sur l'année 2018 avec le soutien de l'État via la convention TEPCV. Elle permet aux collectivités d'anticiper le renouvellement des véhicules en étant exemplaires dans





leurs commandes tout en facilitant le développement du carburant gaz. Il pourra, demain, être un biogaz renouvelable issu des projets de méthanisation en injection dans les réseaux GRDF).

> La commande publique responsable

Dans sa politique d'achat de consommables comme dans sa politique de marchés publics, la COR poursuit ses efforts en matière de développement durable en attribuant des critères « développement durable » et des clauses « d'insertion sociale » quasi-systématiques. Dans le cadre des marchés liés à l'assainissement et à la voirie, les entreprises de travaux répondent à la démarche de développement durable attendue : matériaux durables, bilan carbone, tri et gestion des déchets, recyclage.

Le recours à des entreprises locales avec du personnel résidant et participant à la vie locale est privilégié, tout

> Une communication responsable

> 120 agents ont participé à la journée de cohésion, avec au programme une visite d'équipements communautaires (musée, station d'épuration, service déchets et pépinière d'entreprises) le matin et un quiz l'après-midi. Cela a permis aux agents de mieux connaître les lieux de travail et métiers de leurs collègues.

> Dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets, 1.500 sacs lavables et réutilisables ont été distribués sur les marchés locaux : un geste efficace pour limiter l'utilisation des sacs jetables.

Parallèlement, des « livrets recettes » ont été remis afin de sensibiliser au gaspillage alimentaire et ainsi réduire la production de déchets.

> Semaine européenne du développement durable 2017 : plusieurs services se sont mobilisés pour mener des actions de sensibilisation au tri des déchets, aux économies d'énergies et à la rénovation de l'habitat, ainsi qu'à la mobilité durable pour valoriser durablement notre façon de vivre dans l'Ouest Rhodanien.

en respectant les règles de la concurrence : cela tant pour les chaussées que pour les réfections d'ouvrages d'art (entreprises artisanales). Les déplacements des personnels et engins sont donc limités au maximum. Les camions et engins sont en majorité récents, répondant aux dernières normes anti-pollution en vigueur.

L'utilisation de gravas recyclés sur des sites locaux est privilégiée, l'usage de matériaux de carrière s'en trouvant réduit. L'usage généralisé d'enrobés tièdes ou à basse température pour les chaussées permet la réduction de l'énergie de fabrication, moins de vapeurs et de pénibilité pour les ouvriers lors de l'application.

L'usage d'émulsions modifiées à base d'additifs végétaux pour les revêtements, à la place des bitumes fluxés, permet une température de 60° au lieu de 180° et une quasi-absence de vapeurs lors de l'application, d'où préservation de la santé des ouvriers et de l'environnement.

Cette semaine a permis de promouvoir le Défi Famille à Energie Positive. Ainsi depuis début décembre, 34 familles de l'Ouest Rhodanien réduisent leur consommation d'énergie avec le soutien de la COR et de l'Espace info énergie du Rhône.

> La Lettre d'information est réalisée en interne tous les 15 jours, puis envoyée par mail aux agents, aux élus communautaires ainsi qu'à toute personne s'inscrivant sur le site : www.ouestrhodanien.fr.

> CORrespondance : la lettre interne est réalisée chaque mois et diffusée par mail à l'ensemble des agents. Elle répond au souhait des agents d'être informés de la vie de la collectivité.

> URBEE : en 2017, la COR a lancé son application mobile.

> La COR poursuit l'optimisation de la conception et l'impression des documents de communication. En 2017, dans le cadre de l'expérimentation de l'Autopartage, conjointe entre la COR et le SMTC, elle a réalisé l'ensemble des outils de communication afin de promouvoir cette pratique sur ces deux territoires.



La COR est présente sur les réseaux sociaux :

- **Facebook** : Ouest Rhodanien/ Beaujolais Vert Tourisme / Piscines Ouest Rhodanien/ Lac des Sapins / Pépinières et Hôtel d'entreprises Ouest Rhodanien / Ultra Trail du Beaujolais Vert
- **Twitter** : Ouestrhodanien / Beaujolais Vert
- **Instagram** : Ouestrhodanien / Beaujolaisvert
- **Snapchat** : Ouestrhodanien





Vers plus de pratiques éco-responsables

34

Dans la mesure du possible, la collectivité se repose sur ses outils numériques pour diffuser largement l'information. L'ensemble des documents est imprimé sur papier recyclé et l'imprimeur est labellisé Imprim'Vert et PEFC.

> Deux campagnes de promotion des composteurs individuels ont été renouvelées cette année. Depuis 2007, plus de 3.000 composteurs ont été distribués sur le territoire de la COR.

> Une vidéo de promotion du territoire a été réalisée au sujet des actions fortes menées en 2017. Elle a été présentée lors des vœux du Président Michel Mercier.

> En 2017, les activités jeunesse proposées par les services culture, musée et piscines ont été diffusées de façon commune. Cela a permis des économies d'impression de papier et des moyens de diffusion.

L'année 2017 a permis de mener des réflexions de fond sur le projet d'administration et sur le projet de territoire de la COR. Le Plan Climat Air Energie Territorial, qui sera adopté en 2018, permettra un pilotage stratégique des ambitions Climat Air Energie du territoire sur les six prochaines années. Parallèlement, la convention TEPOS 2017-2020 permettra à la COR de prendre en charge de façon précise les enjeux énergétiques dans ses futurs documents d'aménagement intercommunaux, qu'ils soient opposables ou simplement stratégiques. Des projets ENR d'envergure vont aussi se concrétiser en 2018 : une unité de méthanisation territoriale devrait entrer en phase de maîtrise d'œuvre et le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine public va s'accélérer, soutenu financièrement par la COR et techniquement par un groupement d'experts qu'elle a mandaté. Les habitants sont eux aussi encouragés à s'impliquer dans le développement des ENR. Alors qu'ils ont été nombreux en 2017 à investir dans les études finales du projet éolien porté par EDF-EN et implanté à Valsonne, ils sont aujourd'hui encouragés à se regrouper au sein d'une société locale d'investissement pour financer les projets photovoltaïques des particuliers.

Les actions de rénovation du bâti vont se poursuivre et la plateforme de rénovation de l'habitat continuera sa montée en puissance tout en veillant à élargir son assise financière et à sécuriser ses dispositifs d'aides. La question de l'habitat restera liée aux efforts de repolarisation du territoire autour des pôles

urbains principaux tandis que la solidarité rural-urbain s'exprimera notamment par la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial. Enfin, en 2018, les solutions innovantes de mobilité mises en place en 2017 (covoiturage organisé, autopartage...) seront fortement promues pour assurer leur pleine appropriation par les habitants.

Retenue, avec un consortium de territoire, dans le Programme d'Investissement et d'Avenir (pour les phases d'études pour l'instant), la COR pourrait bénéficier dès 2018 de moyens importants pour porter l'ensemble de ses ambitions. Par ailleurs, en tant que territoire historiquement engagé dans la transition énergétique, elle devrait candidater aux nouveaux Contrats de Transition Ecologique.

Quoi qu'il en soit, la COR poursuivra son adaptation permanente afin de toujours satisfaire sa mission de service public et de développement équilibré et durable du territoire.





Communauté d'agglomération
de l'**Ouest Rhodanien**



www.ouestrhodanien.fr